

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de juillet à 19 h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.

La séance a été publique.

**Présents** : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, VERDIER Véronique, BABUT Isabelle, BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc, FREITAS Manuel, MALLET Philippe et ANGLARET Pascal

**Absent excusé** : M. FREITAS Manuel

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**Modification d'affectation des excédents du compte administratif assainissement 2019**

Au vue des dernières informations reçues il y a lieu de modifier l'alinéa 3 de la délibération « Transferts d'activités d'assainissement à l'Agglo Pays d'Issoire ».

Monsieur le Maire propose le libellé de l'alinéa 3 de la délibération de la manière suivante « Excédent de fonctionnement de 48 431.98 € à affecter au Budget Général de la commune »

« Excédent d'investissement 1 958.68 € à affecter à la section d'investissement au budget général. »

***Après discussion le conseil municipal approuve cette modification qui annule et remplace la précédente.***

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 19 heures 45 minutes